

Délibération n° 16/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	9
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	10
NOMBRE DE PROCURATIONS	1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre septembre, à onze heures trente.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 23 août 2024

**Membres élus présents** : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard,

**Membres nommés présents** : Madame SERRANO Bégonia, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

**Membres absents** : Mesdames DALLONGEVILLE Danielle, SERIO Isabelle, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle,

**Procurations** : Madame SANTACRUZ Sandrine pour madame CHARRIERE Elisabeth

**Secrétaire de séance** : Madame CHARRIERE Elisabeth

**Objet** : Remplacement d'un membre nommé au sein du Conseil d'Administration suite à une démission

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, expose :

Considérant l'article L 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission de Madame NICOLAS Marion en date du 9 avril 2024,

Considérant la candidature de Madame LE BORGNE Josiane en date du 20 août 2024,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- DE NOMMER Madame LE BORGNE Josiane en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS
- DE DIRE que Madame LE BORGNE Josiane est nommée pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté

Le Président,  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,  
Elisabeth CHARRIERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "E. Charrière", written over a horizontal blue line.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr>